L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 19 JANVIER 1872. — 45me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 19 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par O. Valeton, rue Tchoupitoulas, entre Julie et St Joseph—25 boucauts plats côtés décorés.
Par Stern & Bros. à leur salle d'encan, No. 14, rue de Chartres—Bottes, souliers et brodequins.
Par P. E. Morphy, sur la Levée, au pied de la rue Bienville—Whisky, vinaigre, prélart.
Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres—Lingerie, "notions", articles de fantaisie.

Whisky, Vinaigre, etc. — Voir l'annonce de P. E. Morphy, encanteur.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., et faites faire vos reliures au "Pelican Printing Office," 112 et 114, rue Poydras.

THEATRES.

Aujourd'hui Vendredi :
[illegible]—Mistress F. S. Chaufrau.
[illegible]—Fire Fly.
[illegible]—Rip Van Winkle.

Le Comité Congressionnel.

Le Comité nommé par la Chambre des représentants à Washington, pour s'enquérir de l'origine et des causes du conflit [illegible] en Louisiane, doit partir lundi [illegible] pour notre ville. Il se compose [illegible] démocrates, M. Voorhies, de l'Indiana, M. Marshall, de l'Illinois, et de [illegible] républicains, MM. Scofield, de la Pennsylvanie, Smith, de——, et McCrary, de l'Iowa.

[illegible] les termes de la résolution adoptée [illegible] qu'il est important de connaître pour définir la mission du Comité :

[illegible] qu'il sera nommé un Comité spécial de cinq membres, dont le devoir sera de s'enquérir de l'origine et du caractère des difficultés qui se sont élevées entre le gouvernement et les fonctionnaires de l'Etat de la Louisiane et des Etats-Unis dans le dit Etat, et de leur conduite à la suite de ces difficultés, et de faire un rapport à la Chambre avec les recommandations qu'il jugera opportun de présenter ; que le comité est autorisé dans ce but à employer un greffier et des sténographes, à recevoir les personnes et les documents, à entendre des témoignages sous serment, à tenir ses séances dans cette ville ou ailleurs, comme il le croira nécessaire, les dépenses du dit Comité devant être payées sur les fonds contingents de la Chambre des Représentants.

Selon toute probabilité, le différend [illegible] terminé lorsque le Comité arrivera à la Nouvelle-Orléans. Les membres [illegible] du Sénat et de la Chambre font la [illegible] entre les deux Législatures, suivant leur intérêt du moment, et lorsqu'un des deux partis croit tenir une majorité, [illegible] lui échappe par quelque défection [illegible] due dont le mobile est facile à deviner.

Depuis que les deux partis ont renoncé au système d'intimidation et aux menaces, les intrigues se croisent et s'enchevêtrent [illegible] que l'on fasse un pas vers le dénouement. Le public n'y comprend plus rien et commence à être profondément dégoûté. Il est donc grandement temps qu'une autorité supérieure vienne trancher le nœud gordien de la situation.

L'enquête à laquelle va se livrer le comité congressionnel, ne saurait manquer d'être édifiante. Nous espérons que le comité ne se contentera pas de recueillir les dires réciproques des parties intéressées ; il devra rechercher ce qui s'est fait dans la [illegible]. A ce sujet, nous suggérerons au comité de porter ses investigations du côté des banques, comme cela s'est fait à New-York pour découvrir la trace des opérations de Tweed, Connolly et autres.

Depuis le premier janvier, et même avant, il a dû être tiré plus d'un chèque, dont l'objet a été d'aplanir une difficulté ou d'acheter soit une absence soit un vote. Le comité doit diriger la lumière sur ces transactions opérées sous le manteau de la cheminée ; la plupart des intermédiaires employés pour ce genre d'affaires sont connus, et avec le pouvoir absolu dont il est revêtu, le comité n'éprouvera aucune difficulté à découvrir la vérité.

Comme le mouvement en faveur de la réforme a été le point de départ du différend, et c'est ce qui s'y rattache rentre dans ce que la résolution appelle "l'origine et le caractère des difficultés." Il serait donc bon [illegible] des soins de la réforme préparassent un exposé des griefs de la population contre l'administration de M. Warmoth et missent le comité à même de s'éclairer sur les [illegible] et les corruptions commises sous l'administration de ce gouverneur.

C'est là une occasion excellente pour le peuple de la Louisiane de porter officiellement à la connaissance du Congrès et du pays tout entier les résultats scandaleux [illegible] de la reconstruction. La mission [illegible] guider le comité dans ses investigations, [illegible] incombe au Comité central démocratique et au Comité des 51 citoyens nommé par la population.

En mettant à nu nos maux et nos plaies [illegible] parviendrons peut-être pas à obtenir [illegible] immédiate, mais nous réussirons à arracher le masque dont nos oppresseurs se couvrent, et quelques voix éloquentes pourront alors sciemment prendre notre défense dans les salles du Congrès.

M. Warmoth sent bien qu'il ne pourra pas acheter les honorables représentants envoyés ici pour scruter ses actes et sa conduite. Aussi redouble-t-il d'efforts pour arriver à une solution avant l'arrivée du comité. Depuis deux jours, il a adressé des propositions sur propositions à ses adversaires pour effectuer un compromis ; il [illegible] même fait, nous assure-t-on, des offres fabuleuses à l'un des meneurs du parti adverse.

Mais quelle que soit la situation à l'arrivée du comité, celui-ci n'en devra pas moins remplir sa mission d'investigation, et nous comptons qu'il la remplira pleinement et impartialement, sans se laisser guider par aucune considération de personne ou de parti.

COMMERCIAL BULLETIN.—Nous annonçons avec grand plaisir la reprise très prochaine de la publication de ce journal que l'incendie avait interrompue. L'équipe [illegible] nous adresse M. Edwin L. [illegible], nous apprend que le *Commercial Bulletin*, dévoué comme toujours aux intérêts commerciaux de la Nlle-Orléans, reparaîtra le 1er février prochain. Cette nouvelle, nous n'en doutons pas, sera accueillie avec beaucoup de gens, car les amis du *Bulletin* sont toujours été fort nombreux en cette ville.

☞ Ne vous désespérez pas si vous avez une irritation des bronches ou une toux asthmatique fatigante et rebelle jusqu'ici à tous les traitements. Prenez du Baume végétal aux Navets indiens de Laplace [illegible] ressentirez bientôt les effets bienfaisants de ce précieux remède, dont la vogue va sans cesse croissant. Vous pouvez vous procurer ce baume soit chez M. Laplace, pharmacien, 23 et 25 rue des Champs-Elysées, soit chez tous les bons pharmaciens de la ville.

PHARMACIE ST. CYR FOURCADE.—Nous appelons l'attention des familles et des docteurs de la ville et de la campagne sur l'annonce de M. St. Cyr Fourcade, pharmacien, rue du Canal, encoignure Remparts. On trouvera toujours dans cet établissement, aux prix les plus réduits, les médicaments français, ainsi que les produits chimiques et pharmaceutiques de première qualité. Cette pharmacie reçoit, par chaque steamer, un envoi de médicaments et d'eaux minérales des sources les plus renommées. On y trouve également un grand choix de parfumeries des meilleures marques, du blanc et du rouge, et les articles pour toilette, brosses, éponges, etc. On remarquera aussi dans la liste des articles annoncés un fort assortiment de bandages de tout genre. Situé dans un quartier central, à l'embranchement de deux grandes avenues, cette pharmacie est une des mieux achalandées de la ville.

☞ On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 103 rue du Canal, chez M. S. Hedricks.

☞ Les membres de la classe B., Association d'Economie et d'Assistance Mutuelle, sont notifiés, dans la colonne des notices spéciales, que l'assessment No. 5 est maintenant dû et payable au Bureau, rue Carondelet, 48, au premier étage. L'attention des intéressés est appelée sur le local.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chaînette. Elle se vend au No 103, de la rue du Canal.

THEATRE DE L'OPÉRA.

La soirée d'hier comptera parmi les plus brillantes de la saison lyrique. Les chanteurs étaient bien en voix et l'exécution de l'*Africaine* a été, dans son ensemble, entièrement satisfaisante.

Demain, samedi, l'Opéra donne en matinée, le *Cid*, avec Mmes Naddi et Dumestre, MM. Blum, Périé, Vallée et Dubosc. C'est un spectacle qui sera des plus agréables à l'aimable et élégant public des matinées du samedi.

Pour la représentation du soir, l'affiche annonce *Lucie de Lammermoor*.

M. Delabranche chantera le rôle d'Edgard, dans lequel nous avons eu le plaisir de l'entendre déjà, et qu'il tient avec une supériorité marquée, comme chanteur et comme comédien.

Lucie a, dans Mme Durand, une interprète vraiment remarquable. La charmante cantatrice rend avec un art achevé toutes les beautés de ce rôle poétique.

M. Solve, dont la belle voix et le talent sont si goûtés du public, est très bien dans Ashton.

Voici donc encore une représentation qui sera brillante, et dont l'annonce seule attirera la foule. Avis aux étrangers qui sont actuellement en ville, et qui voudront ne pas laisser échapper une si bonne occasion.

La reprise de *Lucrèce Borgia*, si impatiemment attendue, aura lieu prochainement. Mlle Levielli chante Lucrèce ; c'est tout dire. L'éclat que le talent de cette belle artiste jette sur les créations auxquelles elle concourt, assure d'avance le succès de cette reprise.

Après *Lucrèce Borgia*, viendra, dit-on, la belle œuvre de Gounod, *Roméo et Juliette*. Mme Durand remplira le rôle de Juliette. Avec les qualités qui caractérisent cette charmante artiste, la voix sympathique dont elle est douée, l'élégance et la facilité de son chant, et le charme de sa personne, Juliette ne saurait trouver une meilleure interprète. M. Blum fera Roméo, qu'il a joué souvent avec succès sur la scène du Théâtre Lyrique.

Nous ne connaissons pas la distribution des autres rôles de *Roméo*, non plus que ceux de *Lucrèce*.

Théâtre des Variétés.

Le Théâtre des Variétés joue, décidément, de bonheur. Après M. Owens, il a la bonne fortune de posséder M. Jefferson.

Le nom de cet éminent comédien sur l'affiche constitue à lui seul une véritable attraction ; aussi, chaque soir, l'élégant théâtre de la rue du Canal est-il le rendez-vous d'un public nombreux et distingué.

Jefferson vient de jouer *Rip Van Winkle*. Il est inimitable dans ce drame *full of tears, full of smiles*, que Boucicault a composé d'après la légende de Washington Irving. Les vraies qualités du comédien, l'*humor*, la finesse, le sentiment, ils les possède à un degré supérieur. L'impression est d'autant plus vive que l'artiste ne sacrifie jamais à l'effet, et demeure toujours dans les limites que marque le goût.

Ce soir, M. Jefferson donnera, à l'occasion de son bénéfice, deux pièces, qui sont parmi les meilleures de son répertoire : *Heir-at-Law*, où il remplit le rôle du Dr. Pangloss, et *Lend me five shillings*, où il fait celui de Mr. Golightly.

Le célèbre artiste doit quitter prochainement la Nouvelle-Orléans. Ceux qui n'ont encore assisté à aucune de ses représentations doivent prendre note de cet avis.

L'engagement de M. Jefferson fait grand honneur à la direction du Théâtre des Variétés. En constatant l'habileté dont celle-ci fait preuve, nous nous plaisons à reconnaître aussi l'urbanité qui préside à ses relations avec le public et, en ce qui nous concerne personnellement, avec la presse.

ARRIVÉE PROCHAINE DE LYDIA THOMPSON.—Cette charmante et généreuse artiste est attendue avec sa nouvelle troupe dans notre ville ; elle doit commencer, dimanche prochain, la série de ses représentations à l'Académie de Musique. Partout où elle a paru, Lydia Thompson a obtenu un grand succès et nous comptons que son séjour à la Nouvelle-Orléans ajoutera de nouveaux triomphes à ceux qu'elle a déjà remportés. Sa troupe est complète et composée d'artistes de mérite. On pourra en juger par la représentation de *Barbe-Bleue*, pièce choisie pour les débuts de la compagnie.

SOCIÉTÉ DE MUSIQUE CLASSIQUE.—Le programme de la huitième séance à grand orchestre, qui aura lieu dimanche prochain à une heure, sous la direction de M. Collignon, comprend : l'ouverture de la Grotte de Fingal, par Mendelssohn ; la Symphonie en *Do* mineur, de Beethoven, et l'ouverture d'Oberon, de Weber.

PHARMACIE.—M. R. Huberwald a succédé à M. J. Herber, le pharmacien bien connu de la rue du Canal, No 165, et il annonce qu'il aura toujours en magasin tous les articles qu'on peut trouver dans une pharmacie de première classe et que les ordonnances y seront remplies le jour et la nuit par des personnes compétentes.

BEAUX MEUBLES.—On verra, par une annonce insérée aujourd'hui dans l'*Abeille*, que M. P. Déjan, au coin des rues Dauphine et Quartier, vient de recevoir du Nord un magnifique stock de meubles, qui se distingue par des articles on ne peut plus nouveaux et on ne peut plus élégants. Ces meubles forment un assortiment riche et complet et méritent l'attention de toutes les personnes qui tiennent maison. Meubles pour salon, salle à manger et chambres à coucher, en bois de rose, acajou, noyer et chêne. Formes nouvelles, dessins variés, et choix abondant, tout ce qu'on peut désirer se trouve dans ce stock dont la composition témoigne certainement du goût et de l'expérience de M. Déjan dont les prix d'ailleurs sont très modérés et qui, en homme habile et qui veut réussir, se contente d'un très faible bénéfice. Nous engageons donc les personnes qui désirent renouveler leur ameublement à aller visiter le magasin de M. Déjan dont les conditions de vente sont toujours libérales et acceptables.

ORNEMENTS ÉLÉGANTS.—Nous appelons l'attention des personnes qui ont besoin d'ornements de cheminée sur l'annonce de A. B Griswold & Co., au coin des rues Canal et Royale. Cette maison vient de recevoir directement de Paris un choix de magnifiques pendules et d'ornements à l'unisson.

POUR LE BAYOU LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur *Tahlequah*, qui avait suspendu ses voyages pendant la baisse des eaux, les reprend aujourd'hui, sous la conduite du capitaine Daiférès, dont les habitants de la côte connaissent l'expérience et l'habileté. Le *Tahlequah* est d'un faible tirant d'eau, marche vite et inspire une confiance générale. Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du bayou Lafourche jusqu'à Lockport, suivant les taux ordinaires.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.—Les sénateurs qui cooperent avec la Chambre des Représentants dont M. Carter est le président reconnu, n'ont disposé d'aucune affaire hier. Ce corps tient ses séances au second étage du Club Cosmopolitain, rue du Canal, et les membres allaient et venaient pendant la journée. On rapporte que 19 membres sont attachés à cette organisation. Ils doivent s'assembler aujourd'hui, à 10 heures.

CHAMBRE.—L'appel est fait à 10 heures, sous la présidence de M. Carter. 57 membres sont présents.

L'orateur annonce, pour l'information des membres, que le Sénat s'assemblerait bientôt dans une salle au-dessus, et qu'il a reçu la promesse d'être appuyés par plusieurs membres de la rue des Dryades, ce qui ferait en tout 21 sénateurs, pourvu qu'on siége à la Maison d'Etat. Il dit en outre que le Sénat prendra la proposition en considération, et si ces sénateurs s'engagent par écrit à être fidèles à leurs promesses, on pourra passer à la Maison d'Etat et demander au gouverneur d'éloigner la police ; que tous les 21 sénateurs signeraient la requête, et qu'alors, devant cette majorité, le gouverneur n'aura plus d'excuse pour garder la police longtemps.

Milton Morris, de la législature de la rue des Dryades, est annoncé et quelques moments après, Cain Sartain, qui figure aussi dans le rapport de la Chambre Warmoth. Ces deux représentants portent le nombre de membres présents à 59.

[illegible]

Leur demande est accordée d'autant mieux qu'ils pourraient s'en dispenser, les membres étant parfaitement libres. Ils sortent tous deux.

Rien d'important n'a transpiré après cela. On assure qu'il y aurait bientôt une majorité du Sénat suffisamment décidée à délibérer dans la salle au-dessus. La nouvelle demande de la résolution de Cain Sartain, bien que l'éloignement de la police, avait produit une assez vive [illegible].

Législature Warmoth.

Séance du 18 Janvier 1872.

SÉNAT.—Appel des sénateurs à midi, 12 membres seulement répondent. Pas de quorum.

Sur motion du sénateur Hunsacker, le Sénat s'ajourné à vendredi à midi.

Le Président ordonne au sergent d'armes de ne laisser entrer que les membres et les officiers du Sénat, jusqu'à nouvel ordre.

CHAMBRE.—Pas de quorum à midi. A midi 10 minutes, 51 membres répondent à l'appel.

M. Sartain se lève pour une question de privilége. Dans son numéro de ce matin, dit-il, le *National Republican* le représente, lui Sartain, comme ayant assisté à la séance de la Chambre présidée par M. Carter. Il a été élu représentant du peuple. Il n'appartient ni à la faction Warmoth ni à la faction Carter et il ne veut appuyer ni l'un ni l'autre. Il est là pour légiférer dans l'intérêt public et se propose de faire son devoir sans crainte ni faveur.

M. Sartain désire présenter une résolution.

L'orateur décide qu'aucune résolution ne peut être présentée en ce moment.

M. Sartain demande la suspension du réglement pour présenter une résolution.

Après discussion, le réglement est suspendu.

M. Sartain alors présente la résolution suivante :

Résolu que dans l'intérêt de la paix, de l'ordre et de la loi, la police et la force armée soient éloignées du Mechanics Institute et de ses abords, afin que la législation puisse se faire sans intimidation à l'égard des membres et que la Chambre et le Sénat puissent, sous leurs réglements respectifs, régler leur propre organisation et action.

M. Brown désire savoir qui pourrait rappeler la police.

La Chambre refusant de suspendre le réglement, la résolution est déposée.

M. Fontelieu se lève pour la question de privilége.

Dans le numéro du *National Republican* de ce matin, il est représenté comme ayant parlé ainsi le 5 du courant : "C'était trop mauvais, c'était un mensonge." C'est aller trop loin que de publier de telles choses dans un journal. M. Fontelieu ne sait pas ce qu'est M. Collens (le phonographeur), mais il n'est pas plus un bon rapporteur qu'il n'est un bon gentleman. M. Fontelieu raconte qu'il fût arrêté par 5 sergents d'armes et entraîné forcément au salon du Gem. Il dit qu'il n'a jamais occupé le fauteuil dans la Chambre Carter, et ceux qui le soutiennent mentent. Il a été seulement invité à s'asseoir à côté de l'orateur Carter. Tout le rapport, dit Fontelieu, est un tissu de faussetés. Il sait qu'il fait bien en restant avec cette Chambre et il ne reconnait pas celle qui se tient au-dessus d'un grog shop.

L'orateur Brewster nomme les membres qui doivent composer plusieurs comités.

Notice de bills.

Par M. Kinsella.—Acte pour rappeler la charte de la compagnie de la loterie de la Louisiane et toutes les autres loteries dans l'Etat, et pour d'autres objets.

Par M. Stamp.—Bill relatif à l'élection des jurés de police pour la paroisse Jefferson ; aussi un bill relatif au Homestead et autres objets ; aussi un bill pour incorporer l'association Israelite de charité, Sixième District, Nlle-Orléans.

Par M. Kinsella.—Acte pour empêcher le port d'armes cachées.

M. Faulkner présente un mémoire des citoyens de Jackson, Bienville, Claiborne et Union pour la création de la paroisse de Greenland. Référé au comité paroissial.

La Chambre s'ajourne à vendredi, midi.

CHRONIQUE LOCALE.

DÉPART SANS TAMBOUR NI TROMPETTE.—On a vu hier descendant la rue St. Charles et la rue du Canal, dans la direction du Mechanics Institute la voiture particulière du gouv. Warmoth portant une malle avec son nom en plein aux deux bouts. Cette rencontre n'a pas donné lieu à peu de commentaires. On a pensé que le gouverneur avait fait ses paquets et qu'il était en train de déménagement. Un plaisant a dit que c'était là un cas de métamorphose remarquable : le carpet-bag était changé en malle. Le sac était vide mais la malle est bien remplie.

HENRY PETRIE.—Ce voleur très connu n'a pas encore été arrêté, bien qu'on pense qu'il a été sérieusement blessé dans sa rencontre avec la police, mercredi soir. L'officier Pearson dit que le premier coup a été tiré par Petrie, quand il était près de l'encoignure Chartres et Conti. De fait, Petrie a tiré six fois contre les officiers. L'habit de l'officier Pearson et la casquette de l'officier Marigny ont été troués par des balles, mais aucun des officiers n'a été atteint en plein corps. Ils ont rendu le feu et Petrie, en s'arrêtant tout à coup et en portant la main sur sa poitrine, indiquait qu'il avait été blessé. Mais se remettant bientôt, il prend la fuite vers la rue du Front où un citoyen l'arrête. Il parvient à se dégager avant l'arrivée des officiers. On croit qu'il a participé au vol exécuté il y a plusieurs mois au coin des rues St-Claude et Ste-Anne. Depuis il n'a pas reparu. Petrie est le même industriel qui avait été impliqué dans le vol commis rue St-Louis, chez M. Rochereau, vol qui a conduit Bertin et Capdevielle à Baton-Rouge.

LE MEURTRE D'YUCATAN SAN.—PALMESANO ACQUITTÉ.—Hier matin, Francisco Palmesano a comparu devant la Première Cour de District, pour répondre à l'accusation d'avoir tué, dans la nuit du 28 août, Yucatan San, au coin des rues St.-Philippe et Vieille-Levée. Ce dernier, dans une querelle avec Palmesano, fut blessé à la main, par une décharge de chevrotines. La blessure amena la gangrène ; il fallut avoir recours à l'amputation, ce qui ne sauva pas le malheureux qui mourut le 8 octobre, rue de Chartres, 228.

Les témoins ont déposé que Palmesano avait été blessé au cou par Yucatan San, qui avait tiré le premier. Sur cette déposition, l'avocat de district a abandonné l'accusation et le prévenu a été acquitté.

UN AVIS QUI EST TOUJOURS OPPORTUN A LA NLLE-ORLÉANS.—Le capitaine Malone rapporte qu'il y a en ce moment plus de voleurs en ville que jamais. On ne s'en étonnera pas, puisque la police est détournée de la mission par les besoins de la politique de M. Warmoth.

Le maire, instruit de cet état de choses, a requis, en vertu d'une clause de la charte amendée, le bureau des commissaires de la police métropolitaine, de prendre des mesures pour la protection des citoyens dans leurs biens et leurs personnes. Nous ignorons si le maire a obtenu quelque chose.

UNE SAISIE DE CONVENANCE.—Mercredi soir, un monsieur prenait plaisir à étendre ses jambes et à montrer ses pieds sur le pourtour de la galerie d'un de nos théâtres, au grand étonnement et même au grand scandale des assistants, lorsque la police survenant a saisi le monsieur sans gêne et l'a emmené au violon. Peut-être en sortira-t-il avec de plus belles manières.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Richard Joyce, autre voleur très connu, a été convaincu du vol exécuté chez Mme Charlotte Parker, rue Gravier. Joyce est le même individu qui avait été accusé d'avoir participé à un vol commis dans le magasin de MM. Stetson & Simstrong, rue du Camp, il y a un an. Il avait été relâché sous caution et n'avait jamais été jugé.

HUITIÈME COUR DE DISTRICT.—Le rôle pour mépris de cour contre M. J. D. Lefèvre qui a refusé d'obéir à l'ordre de la cour lui interdisant de vendre des billets de la loterie de la Havane, a été appelé hier pour être jugé. La cour a condamné M. Lefèvre à une amende de $50 et à 24 heures de séjour dans la prison de paroisse.

SUICIDE.—Mercredi, dans la journée, M. John V. Childs, graveur très connu à la Nlle-Orléans, s'est suicidé dans sa chambre, au second étage d'une maison de pension tenue par une femme de couleur, Martha Patterson, rue Gravier, 219. D'après l'enquête du coroner, il est évident que John Childs s'est donné la mort en prenant une dose démesurée de laudanum.

Il paraît que depuis le 11 sont dernier, il demeurait en pension, et dans la matinée du 16, on le vit monter à sa chambre avec une fiole à la main. Il avait demandé son linge à une petite fille de service, et lorsqu'elle le lui porta dans la soirée M. Childs était au lit.

Elle l'appela et ne reçut pas de réponse. Etant retournée le lendemain matin, elle souleva le drap qui lui couvrait le visage et le trouva si pâle qu'elle en fut effrayée. Elle courut dire à sa maîtresse qu'elle croyait que M. Childs était mort. Martha Patterson se rendit aussitôt dans la chambre et trouvant que M. Childs était mort, elle fit informer le coroner qui ne tarda pas à venir.

Martha Patterson dit que M. Childs était chez elle avec cinq autres pensionnaires et qu'il n'y avait aucune différence apparente entre lui et les autres. Il payait régulièrement sa pension et rien chez lui n'annonçait qu'il dût faire une aussi triste fin. Sur une table près du lit, on voyait deux fioles d'environ trois pouces de haut, sur l'une était écrit le mot laudanum.

Dans une valise commune on a trouvé quelques fragments de lettre, huit ou dix piastres et quelques bills, le tout s'élevant à environ $20. Une des lettres était celle d'un frère de New-York. Une autre signée "votre affectionné frère Casper" finissait ainsi : "Puisse Dieu vous secourir dans vos afflictions, ainsi que votre famille, et vous rendre la fille que vous avez perdue."

Sa fille l'avait quitté pour suivre un nommé Reddie Hall qui, par les mauvais traitements, l'avait rendu folle. Cette fille avait été ensuite reçue à l'établissement des sœurs connu sous le nom de "Louisiana Retreat."

On a trouvé aussi une lettre de sa femme, qui était séparée de lui. Cette lettre, adressée à une Mme Ward, exprimait des sentiments de tendresse pour Childs et témoignait qu'elle partageait l'envie de s'arranger auprès de lui. Des sentiments d'indifférence étaient prononcés [illegible] à prendre un fatale résolution. Childs avait une soixantaine d'années.

Après une très courte consultation, le jury a rendu un verdict conforme aux faits que nous venons de relater.

FEU.—Un dommage d'environ $75 a été accidentellement causé par le feu, hier, dans la maison de la rue Bourgogne No 180, occupée par Mme Frank.

NOYÉ.—Un nommé Woods (?) chauffeur de [illegible] à bord du steamer [illegible], est tombé dans le fleuve et s'est noyé.

FEU.—Hier soir, vers 9 heures, le feu a pris au second étage de la maison rue Gravier 95, entre les rues Camp et Magazine, occupée par E. S. Benedict & Co., marchands de chapeaux en gros. L'intérieur de la bâtisse et tout le contenu ont été la proie des flammes. Nous ignorons s'il y avait assurance sur la maison ou sur le stock.

VOL DE GRAND CHEMIN.—Thomas Bailey a été arrêté hier soir, sous l'accusation d'avoir fourvoyé F. Meadow, au coin des rues Notre-Dame et Front, et de lui avoir soulevé $65 65.

Bailey passait pour un fort honnête homme, et la police est tout étonnée de cette accusation. Bailey a été relâché sous caution.

PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches transmises à l'Abeille.)

Arrestation du Français qui a tué un soldat Prussien.

Pétitions adressées à Thiers pour obtenir sa grâce.

Souscriptions volontaires pour payer l'indemnité allemande.

Un compromis probable pour la taxe sur les matières premières.

La suppression du Constitutionnel et du Gaulois.

Grande indignation à ce sujet.

La commission d'enquête pour les affaires de la Louisiane.

Elle partira probablement lundi prochain pour se rendre ici.

NOUVELLES EUROPEENNES.

Madrid, 18—Le ministère a adressé aux gouverneurs des provinces une circulaire qui leur ordonne de supprimer toutes les organisations ayant des liens avec les internationaux.

St. Pétersbourg, 18—Le budget accuse un excédent de 400,000 roubles de recettes sur les dépenses.

Berlin, 18—Le prince Arthur d'Angleterre, les généraux Hervart Von Bittenfeld et le baron Von Manteuffel ont été investis de l'ordre de l'Aigle Noir, aujourd'hui.

Paris, 18—L'assassin qui a tué le soldat prussien, il y a quelques jours, a été arrêté et a avoué son acte. Plusieurs pétitions ont été envoyées au président Thiers pour obtenir la grâce du prisonnier.

Le peuple de France fait des efforts pour délivrer toutes les provinces de la présence des Prussiens, et des souscriptions sont faites pour payer l'indemnité de guerre à la Prusse.

On dit que le gouvernement considère une proposition de céder le monopole du tabac aux Rottschild et autres banquiers pour trois ans, à la condition par eux de payer l'indemnité allemande.

Versailles, 18—Un compromis est probable sur la taxe concernant les matières premières. On dit que l'Angleterre s'est engagée à ne pas élever le prix du tarif sur les vins français.

La suppression du Gaulois et du Constitutionnel excite beaucoup d'indignation.

Madrid, 18—Les ministres Sagasta et Serrano ont une conférence aujourd'hui. On attache beaucoup d'importance à cette conférence.

Bombay, 18—Une dangereuse révolte qui a éclaté parmi les Looches de l'Inde a été supprimée. Au premier signal des troupes ont été envoyées de Delhi. Elles se sont portées directement sur le quartier général des rebelles qu'elles ont rencontrés en grande force et qu'elles ont battus. On en a tué une centaine et on a fait plusieurs centaines de prisonniers. Les rebelles se sont dispersés et le pays est maintenant parfaitement tranquille.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Matamoros, 18—Les Indiens du Mexique brûlent les fermes, tuent les colons et enlèvent les bestiaux du Texas entre Loredo et Eagle Pass. Ils les emmènent dans leur camp, sur la rive mexicaine du Rio Grande.

Valdez tient toujours Piedras Negras bien qu'il soit assiégé par les révolutionnaires.

Les troupes de Quiroga n'ont pas pris Camargo, bien qu'elles soient plus nombreuses que celles de Cortina.

Un brick est arrivé ici hier soir de Tampico avec de l'argent et du matériel pour les troupes du gouvernement, qui prendront maintenant l'offensive.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 18—Le Président a ordonné la discontinuation de la division militaire du Sud, et les commandants des départements du Sud et du Golfe devront rapporter directement au quartier-général de l'armée.

Une dépêche de Mexico dit qu'une investigation confirme le rapport du capitaine sur la barque Brothers.

SÉNAT.—M. Carpenter a prononcé un discours très fort contre le bill de réforme du service civil.

Le comité judiciaire a fait un rapport défavorable à la pétition des femmes suffragistes demandant à être entendues à la barre du Sénat. Ajournement à lundi.

CHAMBRE.—Plusieurs bills accordant des pensions sont adoptés.

Des objections sont élevées contre l'introduction d'un bill réhabilitant Herschel V. Johnson et Jackson Brown, de la Georgie.

SÉNAT.—M. Wilson présente un bill qui permet aux femmes d'occuper des places et de voter comme les hommes dans les Territoires des Etats-Unis. Référé au comité judiciaire.

Washington, 18—[illegible] du Sud-Est, temps menaçant et pluie prévaudront probablement sur la côte du Golfe. Neige dans les Etats du centre et de l'Est.

Washington, 18 janv—Ce n'est pas encore certain mais il est probable que le comité d'enquête partira pour la Nouvelle-Orléans lundi.

Washington, 18—Le comité des voies et moyens a entendu M. Bailey, de la Virginie, représentant les intérêts de tabac de cet Etat. Il a dit qu'il y avait pour d'affaires pour le moment parce que l'impression est qu'il y aura bientôt un changement dans la loi, ce qui rend le commerce prudent.

On serait bien aise de savoir ce que la législation sera. On aurait alors plus de sécurité et les affaires reprendraient. En réponse à la question pourquoi ils ne fabriquaient pas pour l'exportation, il a dit qu'on le fait aussi à Richmond et à Petersburg, mais ceux qui fabriquent pour l'intérieur craignent que le tabac ne soit expédié pour les marchés étrangers par New-York, attendu que Richmond n'a pas de ligne de steamers.

L'avantage serait donc pour New York. Ceux que M. Bailey représente demandent au Congrès une taxe uniforme de 16 cents sur le tabac ; si la taxe était de 20 cents, elle détruirait les qualités inférieures.

Thomas Carroll a expliqué pourquoi le tabac était manufacturé à meilleur marché dans le Canada que dans les Etats-Unis : c'est parce que le sucre, les liqueurs et le travail y ont un prix moins élevé et qu'il y a moins de restrictions sur les manufactures et le transport.

M. J. D. Evens, de New-York, a dit que dans cette ville on était en faveur des entrepôts qui, au moins, ne feraient pas de mal et seraient d'un immense bénéfice au gouvernement. Il y a 16 entrepôts, dont cinq à New-York, quatre à Philadelphie, un dans l'Oregon, un en Californie, un à Boston, deux à Baltimore, un à la Nlle-Orléans et un à Mobile. Les fabricants du Sud n'ont pas de capitaux ; de là le besoin des entrepôts.

Les manufactures sont obligées d'invoquer l'aide des capitalistes qui ne donnent de l'argent que lorsque le tabac est en leur possession, de manière à pouvoir le [illegible]. New York attend de 5 à 8 millions de livres de tabac promis annuellement.

Le Bureau de Commerce veut que le Congrès les placent sur le même pied que [illegible] du secrétaire Boutwell. Les [illegible] qui traitent d'autres choses [illegible] privilèges que les [illegible].

[illegible]

Plusieurs autres députés ont été entendus.

[illegible] matin, le comité entendra les représentants des marchands de riz, et le lendemain, à la même heure, les représentants du sel.

Washington, 18—[illegible]

NOUVELLES DIVERSES.

Havane, 18—Un bataillon de chasseurs est arrivé ce matin d'Espagne.

New-York, 18—[illegible], a été amené devant la Cour [illegible]. La défense a demandé la remise à mercredi, ce qui a été accordé.

On continue à se porter sur la banque d'épargne de la troisième Avenue. On a payé environ deux millions.

Les blocus de neige sur le chemin du Pacifique a fait adresser un autre navire par la voie d'Aspinwall.

Leavenworth, 18—Le meeting annuel de la presse associé du Missouri a eu lieu aujourd'hui. Tous les anciens officiers ont été réélus. Six journaux quotidiens sont morts pendant l'année dernière.

San Francisco, 18 janv—Le temps est chaud et favorable pour les récoltes de la Californie.

L'assemblée générale a effacé les mots de "blanc" et "mâle" de l'acte de l'avocat.

La licence pour les maisons de jeu obtient beaucoup de faveur.

Des avis du Mexique disent que le général Corona, juariste, se prépare à attaquer Mazatlan. Oaxaca et Queretaro sont au pouvoir des Juaristes.

Columbus, O., 18—Le comité des chemins de fer a été chargé par la législature de préparer un bill abolissant toute différence dans les prix pour le fret des passagers sur les chemins de fer de l'Ohio.

Leavenworth, Kansas, 18 janv—La Compagnie du chemin de fer de Lawrence et Galveston a donné à bail l'embranchement de Leavenworth et Lawrence du chemin du Pacifique et commencera un service de trains du territoire Indien à Leavenworth en février ou aussitôt que le pont de Lawrence sera achevé.

Memphis, 18—Temps chaud et pluie.

NOUVELLES DES RIVIERES.

Vicksburg, 18—Descendant, les steamers Mollie Ebbert, John F. Tolle, Glencoe, Emile Labarge, Clarksville, Robert Mitchell.

MARCHES EUROPEENS.

Liverpool, 18, au soir—Coton calme et tenu. Uplands 10 1/2. Orléans 10 3/4 à 7/8. Vendu 12,000 balles.

MARCHES AMERICAINS.

New-York, 18 au soir—Coton ferme. Uplands 21 1/8. Orléans 22 5/8. Vendu 7306 balles.

New York, 18, au soir—Argent facile de 6 à 7. Escompte de 7 à 10. Or plat à 109 7/8 à 109. Louisiane 55 et 50. Levée 68 et 70.

New York, 18—Sucre ferme de 9 1/8 à 9 1/2. Mélasse ferme, Nouvelle-Orléans 45 à 58.

Mobile, 18—Coton calme et plat. Mid. 21 1/2. Stock 65,970 balles.

Galveston, 18—Coton calme et tenu. Bon ordinaire 19. Stock 50,000 balles.

(Dépêches d'hier soir.)

Washington, 18 janvier—La circulaire de la cour annonce qu'il a été tué 20 paires de buffalos américains, en un jour, dans la partie de chasse du grand-duc Alexis.

Une contestation triangulaire a lieu entre le grand juri, l'avocat de district et le juge fédéral à Salt Lake City. Le désordre municipal est général.

Mexico, 10 janvier.—Les Juaristes ont occupé Oaxaca, le 4. Le général Diaz s'est replié sur Puerto del Angeles, d'où il s'est embarqué pour Mazatlan, où il essayera de raviver la révolution dont l'épine dorsale a été rompue. Le gouvernement gagne du terrain quand les révolutionnaires manquent de concert. Ils se querellent entre eux.

Le général du gouvernement Rockell a été tué, et le général révolutionnaire Rockedale a été blessé à la bataille de San Mateo.

La fièvre d'annexion règne toujours chez le peuple ; quant aux politiciens ils s'y opposent tous. Les étrangers disent que le salut du Mexique est dans le protectorat américain.

Le gouvernement refuse, pour des raisons d'économie, d'envoyer des ministres aux Etats-Unis, en Espagne, en Allemagne et en Italie.

L'étude de la langue anglaise commence à devenir générale pour les jeunes gens, ici.

On annonce maintes faillites de marchands, de fabricants et de mineurs.

Le général Rocha, à la tête de 2,500 hommes, se porte rapidement sur San Luis, afin de sauver cette ville. Il ira de là sur Rio Grande.

Des dépêches de Matamoros disent qu'on s'y réjouit beaucoup à l'occasion des succès des troupes du gouvernement qui ont capturé Oaxaca et San Luis de Potosi.

Cinq mille hommes du gouvernement vont se porter sur la frontière.

Aguas Calientes et Zacatecas sont favorables au gouvernement.

A Matamoros, les remparts sont renforcés et nombre d'habitants timides vont se réfugier sur la rive américaine pour échapper au siége.

Le général Quiroga dit que le succès est certain, attendu que la partie riche et intelligente du pays se prononcera pour la révolution dès qu'il aura une perspective de bon résultat. Il dit que le clergé favorise les révolutionnaires et qu'un gouvernement centraliste est nécessaire au Mexique. Il a beaucoup d'hommes, mais il manque d'armes et de munitions, qu'il attend néanmoins des Etats-Unis. Il désirerait obtenir du gouvernement américain une quasi-reconnaissance ainsi que la sympathie du peuple américain. Il espère contrôler bientôt la frontière du Rio Grande et mettre fin aux excursions indiennes. Il enverra bientôt à Washington un commissaire qui donnera toute satisfaction au gouvernement fédéral.

Cortina est toujours reconnu comme un général au service de Juarez et il use de pouvoirs dictatoriaux.

LA QUESTION ESPAGNOLE.

Nous lisons dans le *Messager franco-américain* :

Le *Times* publie une Correspondance télégraphique de Washington qui tendrait à dissiper la crainte d'une guerre avec l'Espagne, si l'organe du département d'Etat ne donnait pas, en même temps, un article de nature à causer encore des inquiétudes sérieuses, et que nous reproduisons ci-dessous. Voici d'abord ce que dit le correspondant du *Times* :

"Washington, 9 janvier.

"Le ministre d'Espagne a fait savoir aujourd'hui au gouvernement que le général Sherman et le lieutenant Grant sont arrivés à Madrid la semaine dernière. Samedi, ils ont été présentés au roi Amédée qui leur a fait l'accueil le plus cordial. Le même jour, un banquet a été offert aux voyageurs. La plupart des membres du ministère y assistaient. Dans les discours prononcés, les allusions faites aux Etats-Unis étaient des plus amicales. On s'est accordé à souhaiter que les relations pacifiques entre les deux pays ne soient pas troublées.

"L'accueil fait à MM. Sherman et Grant est considéré comme favorable à la paix. Il est nécessaire d'ajouter que, quoi qu'en ait dit le télégraphe, le ministre d'Espagne n'a pas reçu avis de son rappel."

Suivant une autre relation, le roi Amédée aurait dit au général Sherman qu'il a toujours eu "des sentiments d'amitié et d'admiration pour le peuple américain," tout en ajoutant que les Etats-Unis et l'Espagne ont également intérêt à maintenir la paix. Pendant le banquet, l'amiral Topete a exprimé l'espoir que la paix ne serait jamais troublée, et le ministre des affaires étrangères, M. de Blas, a renchéri sur son collègue, en déclarant qu'il n'y a pas "entre les deux pays de différend qui ne puisse pas être aplani par l'intermédiaire du représentant de l'Espagne à Washington."

Malgré tout cela, le *Times*, qui puise ses informations aux sources officielles, dit dans l'article auquel nous avons fait allusion en commençant :

"On ne saurait cacher ce fait que les causes d'un conflit possible *et même probable* avec l'Espagne existent sous plusieurs formes, par suite de la mauvaise administration des affaires à Cuba et de l'absence d'un gouvernement responsable dans cette île. Le danger d'un conflit provient des outrages auxquels des citoyens américains sont en butte à Cuba *et des insultes faites à des fonctionnaires des Etats-Unis*. La métropole espagnole est indirectement, mais très clairement responsable de ces faits. C'est contre ce danger que notre gouvernement doit nécessairement se préparer."

Lorsqu'il parle d'insultes faites à des fonctionnaires des Etats-Unis, le *Times* entend probablement l'affaire du consul-général Torbert, sur laquelle le *Sun* a donné quelques détails reproduits par nous. On voit qu'en somme la situation reste toujours la même.

La corvette *Worcester* doit partir aujourd'hui de Boston pour aller renforcer l'escadre américaine des Antilles.

L'AFFAIRE CATACAZY.

Voici la dépêche russe, transmise par le câble, et qui est venue troubler la douce quiétude dans laquelle s'étaient endormis le général Grant et le secrétaire Fish, après leur triomphe facile sur le diplomate gênant dont ils s'étaient si glorieusement débarrassés :

Saint-Pétersbourg, 11 janvier.

"La note du prince Gortschakoff à M. Curtin, ministre des Etats-Unis à Saint-Pétersbourg, [illegible] rappel de M. Catacazy de Washington, a été publiée dans le *Messager officiel*. Cette publication, contraire aux habitudes du gouvernement russe, a pour objet d'exprimer le mécontentement produit par la conduite du président Grant et du secrétaire Fish envers M. Catacazy. Voici le texte de la note du prince que le *Messager officiel* publie en français :

"M. Constantin Catacazy, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire aux Etats-Unis, a reçu l'ordre de revenir en Russie aussitôt que Son Altesse Impériale le grand-duc Alexis sera parti des Etats-Unis.

"M. Catacazy a été informé en même temps qu'il est suspendu [illegible] poste à Washington et que son rappel est définitif, conformément à la requête du gouvernement des Etats-Unis.

"Le gouvernement de Sa Majesté Impériale regrette que cette pénible affaire ne soit pas terminée ainsi, comme on devait raisonnablement s'y attendre."

L'acquittement du gouvernement impérial du Russe à la requête du secrétaire Fish avait [illegible], suivant les lois de [illegible] entre deux nations amies, être considéré comme un [illegible] de la question.

Néanmoins, dans le commencement subséquente de la part du secrétaire Fish, il n'a été témoigné ni les égards suffisants ni le respect qu'un ambassadeur russe en droit avait le droit d'attendre du gouvernement près duquel il était accrédité.

La lettre du secrétaire Fish présente des griefs sérieux, quoique vagues, contre M. Catacazy, et invite ainsi le cabinet impérial à juger la conduite de son représentant.

Dans l'opinion du gouvernement de S. M. l'empereur, M. Catacazy a réfuté beaucoup de ces griefs d'une manière satisfaisante ; le cabinet impérial fera connaître son jugement sur les autres griefs quand M. Catacazy aura eu pleine liberté d'expliquer son cas.

Le chancelier impérial espère que la justice est suffisamment comprise par M. Fish pour que l'on n'attende pas ce jugement plus tôt."

Le ton entier de cette note indique un vif ressentiment contre le président Grant et le secrétaire Fish. Il est certain que le prince Gortschakoff a été très ému de ce qu'il considère comme une insulte à la Russie.

Il y a tout lieu de supposer que M. Catacazy n'avait fait qu'obéir aux ordres de son gouvernement ; que sa conduite relativement aux réclamations Perkins et sa tentative d'empêcher la conclusion du traité de Washington lui avaient été dictées par les instructions du prince Gortschakoff. En ce cas, l'affront fait à M. Catacazy retomberait directement sur le chancelier lui-même.

"Il est de fait qu'une profonde [illegible] produit dans les relations entre les deux gouvernements."

Service Funèbre.

Samedi, 20 courant, à 9 heures, aura lieu en l'Eglise [illegible] Rose de Lima, [illegible] de Bayou, un service funèbre pour le repos de l'âme de feue JOSÉPHINE A. BRYARD, épouse de J. Genin. Les amis et connaissances des familles Genin et Bryard sont invités à y assister.

MESSE FUNEBRE.

UNE messe pour le repos de l'âme de feue MATHILDE MALACHIE, [illegible] Bellocq, sera célébrée LUNDI, 22 janvier, à 7 heures 1/2 du matin, à l'Eglise Ste-Anne. Les parents et amis des deux familles sont priés d'y assister.

Avis d'Assessment.—Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1872.—Bureau de l'Association d'Economie et d'Assistance Mutuelle.—No [illegible] de la rue Carondelet, au premier.—Avis est donné aux membres de la "Classe B" de cette Association que l'Assessment No 5 causé par la mort de JOHN C. STEGNER, décédé le 4 janvier, est maintenant dû et payable aux Bureaux de la Compagnie, dans les trente jours qui suivront la présente date ; qu'à moins de paiement, leurs polices seront cancellées conformément aux termes des dites polices. Ils sont priés de se rappeler que les Bureaux ont été transférés au No 48 de la rue Carondelet, au premier. JAMES E. GUTHRIE, Secrétaire.

ENTREPOT DE TAPIS ET DE RIDEAUX,
17........CHARTRES........17
A. BROUSSEAU & CO.
IMPORTATEURS et marchands, en gros et en détail, de : Tapis anglais et américains, Toiles cirées, toile cirée de table et flanelle, Nattes, Couvertures de tables et de pianos, Damas, Rideaux à ressort, Stores, Rideaux à rideaux et à moustiquaires, Tringles, Torrinc Rope, Rideaux en dentelle et Nottingham, Crin, Coutil à matelas, Satins, Couvertures d'ancienne, etc.
A. BROUSSEAU & CO.

NOTRE NOUVELLE MACHINE A COUDRE —DE— WHEELER & WILSON.
Plus de 800,000 machines en usage. Elles sont UNIQUES, SIMPLES, sans pareille pour le fonctionnement. Le prix d'achat se règle par quantité mensuelle, [illegible] pour CINQ ANS. Instructions données au domicile de l'acheteur. PECK BROTHERS, Agents, 149 rue du Canal.

RESP. LOGGIA MAZARRE No 3. [illegible] G. DELL'ORTO, Segretario.

AVVISO.—[illegible] G. BOCCHI, Pres. G. MASSA, V. Pres. [illegible] Dr. J. CASTELLANOS, G. VARGO, Tes. G. DELLA VALLE, Collettore. Consiglio d'Amministrazione. F. SANMINIATELLI, G. SCIACCALUGA, A. BORZONE, F. ROSSI, F. SICCA. Comitato del Visitatori. G. MAHEI, G. OLIVARI, G. MAHEI.

Eglise de l'Annonciation,
Coin Moralès et Mandeville, 3e District.
LE R. P. [illegible] prêchera dans la chaîne Eglise le DIMANCHE prochain, le 21 janvier, à 10 heures [illegible].

Société de Musique Classique.
LA huitième séance à Grand Orchestre aura lieu, sous la direction de M. G. COLLIGNON, Dimanche, 21 janvier, à 1 heure précise.
Programme :
No 1. Ouverture de la Grotte de Fingal.......Mendelssohn.
2. Symphonie en Do mineur.......Beethoven.
3. Ouverture d'Oberon.......Weber.
J. M. WAGNER.

Concorde Lodge No. 11, F. & A. M. [illegible] M. A. CALONGNE, C. T. F.

St-CYR FOURCADE,
PHARMACIEN,
COIN CANAL ET REMPARTS.
REÇOIT continuellement par chaque steamer d'Europe, tous les Médicaments Patentés français connus jusqu'à ce jour,
PRODUITS CHIMIQUES et PHARMACEUTIQUES,
EAUX MINÉRALES,
CHOIX DE PARFUMERIE [illegible],
telles que : Lubin, Pinaud, [illegible], J. M. Farina,
BLANC DE PERLE, BLANC GROS, ROUGE et FARDS de Dorin,
Large assortiment de BANDAGES, EPONGES, BROSSES, PEIGNES, HOUPPES, BOITES A HOUPPES, etc.
PRIX RÉDUITS.

Grand Déballage de Beaux Meubles
Au coin des rues Dauphine et Quartier.
MEUBLES pour chambres à coucher, en bois de rose, acajou et noyer, etc., pour salons, Marie Antoinette, [illegible] ; pour salle à manger, [illegible], chez M. P. DEJAN, au coin des rues Dauphine et Quartier.
L'assortiment est magnifique et mérite l'attention des acheteurs, qui seront [illegible] pour le prix.
M. Déjan se charge aussi des réparations de meubles et des déménagements aux prix les plus modérés.

Beaux Ornements de Cheminées.
UNE facture de PENDULES et d'ORNEMENTS de choix, [illegible], pour cadeaux, vient d'être reçue, de Paris, directement, par A. B. GRISWOLD & CO., Au coin des rues Canal et Royale.

Perdu,
MERCREDI SOIR, 17 courant, dans le trajet de la rue du Dôme à la [illegible], par les rues Dauphine et [illegible], un MEDAILLON [illegible] une CHEVALIERE [illegible]. La personne qui rapportera [illegible] recevra une récompense libérale.

Pèlerine Perdue.
IL a été perdu [illegible] une PELERINE en fourrure [illegible]. La personne qui la rapportera au No 29 rue [illegible] recevra une récompense libérale.

AVIS.—Le public est, par le présent, informé que M. JULES BLINEAU, mon mari, [illegible]. Signé: AMÉLIA BLINEAU, née Condisse.

Conserves Alimentaires.
[illegible] WASHINGTON MORTON.

Charbon. Charbon. Charbon.
[illegible] W. G. COYLE & Co. [illegible]

Chien trouvé.
[illegible] AUGUSTIN BOSSIER.

Sociedad Union Española
—DE—
BENEFICENCIA MUTUA.
ANIVERSARIO.
Los miembros [illegible] "Logia Perseverancia" [illegible] domingo 21 del corriente à las 12 de su mañana [illegible].
VICENTE PLANELLAS, JOSÉ MUÑIZ, Secretario.

Chocolat à la Crème, Parisien, A UNE PIASTRE LA LIVRE.
LION & PINSARD,
241 et 263 rue du Canal, à côté de Holmes. [illegible]

DR. H. DE CARL,
306, Main Street, Buffalo, New-York, [illegible]
DR. H. DE CARL,
No 166 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans, Lne.
Heures de consultations, de 7 heures du matin à 4 heures et demie du soir.

A dater de Vendredi, 19 du courant, et jusqu'à ce que les changements d'usage à la [illegible] du débarcadère du ferry soient achevés, le fret par le Chemin de Fer de la Louisiane et du Texas, de Morgan, sera reçu et livré à la gare de la Compagnie du Chemin de Fer Pontchartrain.
G. PANDELY, Surintendant.

C. L. CHAPOTEL
FERBLANTIER,
Encoignure Bourbon et Bienville,
Offre à sa nombreuse clientèle un grand assortiment de STOVES des meilleures marques pour BOIS et CHARBON ;
Grates de cheminées de toutes grandeurs ;
Batteries de Cuisine ;
[illegible]
FERBLANTERIE,
BAIGNOIRES, BAINS DE SIEGE, BAINS DE PIEDS.
Il se charge de tous les travaux de réparation et exécute les ordres avec soin et à des prix modérés.

Water Works.
M. CHAPOTEL est autorisé par la Compagnie des Water Works à installer [illegible].

Montres.
Un nouvel envoi de MONTRES ROCK, [illegible]
A. B. GRISWOLD & CO., Au coin des rues Canal et Royale.

North British and Mercantile Insurance Company,
DE LONDRES ET D'EDIMBOURG.
—COMPAGNIE D'ASSURANCE.—
CAPITAL et ACTIF [illegible]
DOUGLAS WEST, Agent, No 102, rue Commune.

LA VICTOIRE ECLATANTE DE 1872
La Machine à coudre
—DE—
GROVER & BAKER
[illegible] HUIT MACHINES exposées [illegible] SEULE MEDAILLE [illegible].
Au No 169 de la rue du Canal, Nlle-Orléans.

N. O. GOLD PEN FACTORY,
19 - Commercial Place - - 19
PORTE-PLUMES et CRAYONS [illegible].
300 PLUMES. Les poinçons les plus fins du monde. PLUMES à bateau. PLUMES pour dames. PORTE-PLUMES en or.
Nouvelles POINTES [illegible] plumes pour de 50 et 75 cts.

Restaurant Cosmopolitain,
13 et 15......RUE ROYALE......13 et 15
Entre les Rues Canal et Douane.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.
ON trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix [illegible].
Il y a des Salons particuliers au premier [illegible].
Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

YUT, SING & CO.,
Agents de Fook, Sing & Co. et de Tung, Wo & Co. de San Francisco.
IMPORTATEURS DIRECTS (PAR LA VOIE DE SAN FRANCISCO)
—DE—
Thés de la Chine et du Japon, [illegible].
MARCHANDS DE PROVISIONS, [illegible] Rue Royale, Nouvelle-Orléans, Lne.

Bureaux de la Compagnie d'Huile de la Louisiane.
LA Compagnie d'huile de la Louisiane.
Ig. SZYMANSKI, Président.
Jas. M. WINSHIP, Secrétaire.
(Fabrique d'huiles de graines de coton, [illegible]) a transféré ses Bureaux au No 37 de la rue Union.

Avis au Public.
L'ANCIENNE CONFISERIE SELLANGER, située encoignure Canal et Bourbon, [illegible].
SALON DE LUNCH.

Avis aux Laitiers.
ON offre de vendre, à des conditions avantageuses, dans le Second District, [illegible].

PLANTES, ARBRES FRUITIERS, [illegible].
M. MAGNE a l'honneur d'informer [illegible].

Demande.
ON demande une FEMME DE COULEUR pour [illegible].

R. HUBERWALD,
SUCCESSEUR DE [illegible] J. HERBER.
[illegible]

THE DUTY,
[illegible] J. PILON, Propriétaire.

J. A. D'HÉMÉCOURT. L. CHAURANT.
La seule Fabrique
DE
CONFISERIE
DU SUD
Avec une Usine à vapeur.
H. CHAURANT & CO.
Successeurs de J. A. D'HÉMÉCOURT (OLD STORE).
98...Rue Vieille-Levée...98
La seule Maison Française et la plus Ancienne Fabrique de
CANDI
A la Nouvelle-Orléans.
CANDIS EN BATONS (Médaillés avec Premium au Louisiana State Fair), GOMMES, DRAGÉES, LOSANGES, etc. CHOCOLATS.
Importations directes d'Articles pour Confiseurs, GATEAUX, SPÉCIALITÉ DE SIROPS RAFINÉS.
[illegible]
H. CHAURANT & Co., OLD STORE,
98......Rue Vieille-Levée......98

LA MACHINE BABCOCK
POUR ÉTEINDRE LES INCENDIES,
[illegible]
A. M. GRANGER, Agent général au Sud.

Compagnie Lafayette d'Assurance
—DE LA—
Nouvelle-Orléans,
CONTRE L'INCENDIE.
CONFORMÉMENT aux réquisitions de la charte, la Compagnie publie l'état suivant :
[illegible]
KASPAR AUCH, Président.
LOUIS MATHIS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
[illegible] CHARLES A. MEYERS, [illegible] Juge-de-Paix de la Paroisse d'Orléans, Lne.

Le 16 janvier 1872, à une réunion des Directeurs, il a été décidé de déclarer un dividende de CENT POUR CENT sur le montant payé, [illegible].
KASPAR AUCH, Président.
LOUIS MATHIS, Secrétaire.

A l'élection annuelle, qui a eu lieu le 8 du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus pour l'année :
Kaspar Auch, John F. Kuntz, Louis [illegible], J. M. Keller, Louis Basseux, Dr. F. S. Wood, C. F. Theisman, R. M. Schone, John Purcell, Henry Bonsel, Jr., J. H. Norton, August Bernard, Philipp Dreman, W. R. Fish, Robert Jackson, Chas. Kallenak, E. B. Barton, Florence [illegible], Alfred Shaw, Henry Eble, Christian Mohle, E. E. Chevalier, L. L. Levy, J. M. G. Parker, Henry Hildebrand.
Et, à une réunion des Directeurs, le 12 du courant, M. KASPAR AUCH a été réélu Président à l'unanimité, M. ROBERT JACKSON, Vice-Président, M. JOHN PURCELL, [illegible], et M. LOUIS MATHIS, Secrétaire.
LOUIS MATHIS, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle
—DE LA—
Nouvelle-Orléans,
Au coin des rues Canal et Camp.
DOUZIÈME ETAT ANNUEL, 1871.
CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant :
PRIMES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1871 :
[illegible]
L'ACTIF DE LA COMPAGNIE EST COMME SUIT :
[illegible]
PASSIF :
[illegible]
J. TUYES, Président.
J. W. [illegible], Secrétaire.
[illegible]

GRANDE FABRIQUE
DE
CANDI
DE
NORMAN & REISS,
161 et 163, rue Vieille-Levée, 161 et 163.
UNE DES PLUS ANCIENNES FABRIQUES DU SUD.
RUE VIEILLE-LEVÉE
[illegible]
FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.
FIRE WORKS :
ROMAN CANDLES, SKY ROCKETS, PIN WHEELS, SCROLL WHEELS, SAXON WHEELS, VERTICAL WHEELS, SERPENTS, TRIANGLES, [illegible], FLYING PIGEONS, TOURBILLIONS, FIRE CRACKERS.
PRIZE BOXES.
BON TON, SANTA CLAUS, NOVELTIES, CASE PRIZE BOX, [illegible], LITTLE SHOO FLY.
A vendre par NORMAN & REISS, Seuls Agents.
Nos 161 et 163 de la rue Vieille-Levée.

COGNAC.
COMANDON & Cie.
Les soussignés ayant été nommés seuls agents par MM. COMANDON & Cie., de Jarnac, [illegible].
PINI & BASSETTI,
Aux Nos. [illegible] de la rue [illegible].

M. AUGÉ & CO.,
[illegible] Canal Street.
VENTE DE CHEVEUX EN GROS ET AU DÉTAIL,
CHIGNONS MODELE NOUVEAU,
GANTS façon JOUVIN, pour dames et [illegible].
[illegible]

Banque d'Epargne de la Nouvelle-Orléans.
[illegible]........CANAL........[illegible]
(Incorporé le 15 mars 1855.)
—OFFICIERS—
[illegible]
Dr. W. Newton Mercer, [illegible]

BAINS DE VAPEUR,
194......RUE ST-LOUIS......194
M. SANTINI a l'honneur d'informer le public [illegible] BAINS DE VAPEUR, BAINS TURCS, BAINS D'EAU DOUCE, BAINS PARFUMÉS, DOUCHES ET INHALATIONS EN TOUS GENRES [illegible].

AU SIGNE DU
Standard Photographic Pharmacy
—Manufacture de—
GEORGE ULMER,
71......Rue de Chartres......71
Entre Bienville et Conti.

M. F. BUCKLEY,
Au No 8 de la rue de Chartres.
[illegible]
SOIRÉE VARIETY A VAPEUR
SMITH & DONNELLY, Propriétaires.

EMBAUMEMENTS SANS AUTOPSIE.
P. MARCHAND, Pharmacien,
Coin Rampart et St-Philippe, Nouvelle-Orléans.
SE charge de faire les embaumements des corps [illegible].
PRIX MODÉRÉS.

A. BONNET,
[illegible] ROYALE [illegible]

PIPES ECUME,
DE TOUTE BEAUTÉ.
LA MAISON J. P. [illegible].

AVIS AUX DAMES.
VENANT de recevoir un grand assortiment [illegible].

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 18 JANVIER.—CLASSE No 15
[illegible]
Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux [illegible].
H. PERALTA, ABAN GIFFER, Commissaires.

A LA
MAISON DE DEUIL,
[illegible]......RUE BOURBON......[illegible]
On trouvera en tout temps, une variété de
MARCHANDISES NOIRES,
Telles que :
CREPONS, BOMBAZINES, ETAMINE, BARAGE et SOIERIES DE DEUIL.
ALEX. LARRY.

Le Docteur J. B. PEREZ,
CABINET—Au No [illegible] de la rue Carondelet, près Lafayette.
AYANT une expérience de plus de vingt ans [illegible].

Dr. A. de ROALDES,
DE LA FACULTÉ DE PARIS,
Ex-Chirurgien en chef des Ambulances [illegible].
CONSULTATIONS, à son office, de 1 h. à 3 P. M. Rue Dauphine No 44.

Commis-Pharmacien.
UN PHARMACIEN, bien recommandé, trouvera de l'emploi aux Attakapas en s'adressant, de midi à 1 heure, au Dr. HUARD, 114 rue Royale.

H. ROYERE,
69......RUE CONTI......69
Paiera le plus haut prix pour le LINGE D'HOMME DE SECONDE MAIN.

Le meilleur sirop du monde contre le rhume
EST CELUI QUI A SES BONS EFFETS [illegible].
LE SIROP PECTORAL BALSAMIQUE DE DUCOMBE
[illegible]
LA CONSOMPTION.
[illegible]
F. F. DUCOMBE, propriétaire, No 20 rue de Chartres.

SCHIEDAM SCHNAPP
DE HOLLANDE.
Tonique Fortifiant
—ET—
BREUVAGE MEDICINAL
Manufacturé par le Propriétaire du
SCHIEDAM DE HOLLANDE.
[illegible]
SCHIEDAM, NEW YORK.
A. WALL, Seul Agent, No [illegible] rue Conti, Nlle-Orléans.

ELKIN & CO.,
[illegible]......Canal......[illegible]
TOILE CIRÉE, [illegible], CORNICHES, [illegible].
A vendre à bas prix.

J. E. MERILH & Co.
179......Rue Poydras......179
MARCHANDS EN GROS ET DÉTAIL DE CUIRS ET CRÉPINS,
ONT constamment en magasin un fort stock de [illegible].
CORDONS DE SOULIERS, de la meilleure qualité ; SOIE DE MACHINES ; [illegible].

Propriétés à vendre et à louer.
Soda Stand, Bar-Room et Grocerie,
A VENDRE à l'amiable, [illegible].

A Vendre.
POUR cause de départ, un CAFÉ bien connu et [illegible].

A Vendre,
Quatre belles VACHES LAITIÈRES, [illegible], au No 216, [illegible] Liberty, entre [illegible] et Girod.

A Vendre,
LA moitié de l'intérêt dans une habitation sucrière, [illegible].
Pour plus de détails, s'adresser à WM. H. VREDENBURGH, No 83 de la rue Poydras.

A Vendre à l'amiable.
Une bonne GROCERIE bien achalandée, [illegible].
Pour plus amples renseignements, s'adresser à JOS. DAVID, No 177, rue Vieille-Levée.

A VENDRE.
UNE HABITATION située au-dessus de la Nlle-Orléans, [illegible].
[illegible]

Etablissement de Teinturerie
A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART
[illegible]

A Louer.—Possession immédiate.
LA maison en briques à étage No [illegible], rue [illegible].
A. CABRIERE & Co., [illegible] Bienville.

A Louer.
LE BUREAU No. [illegible], rue Bienville, entre Royale et Bourbon [illegible].

CAZAUX & VERGNOLE,
IMPORTATEURS.
VINS, LIQUEURS, &c.,
FABRICANTS DE SIROPS.
[illegible]

ROBINSON & CO.,
Au-dessus des bureaux de E. Conrey & Co.
No 8 de la rue du Canal.
Agents et [illegible].